



AVIS

CCE 2015 - 0135

**L'engagement des interlocuteurs sociaux face
aux enjeux énergétiques**

L'engagement des interlocuteurs sociaux face aux enjeux énergétiques

Bruxelles
21.01.2015

Saisine

Le 10 septembre 2014, les Vice-Présidents du Conseil central de l'économie (CCE) ont souligné l'importance des enjeux énergétiques pour les interlocuteurs sociaux. Dès lors ils ont souhaité que le CCE définisse des principes de base communs d'une politique énergétique cohérente entre les différents niveaux de pouvoir, et ce en tenant compte des déclarations de politique régionale et de l'accord de gouvernement fédéral.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2014, le Bureau du CCE a tracé les grandes lignes du contenu de cet avis et a chargé la sous-commission « Energie » de sa rédaction.

La sous-commission "Energie" s'est réunie à cet effet le 3 novembre et le 5 décembre 2014. Le projet d'avis auquel ont abouti ces réunions, a été soumis à l'assemblée plénière du Conseil le 21 janvier 2015, laquelle a rendu l'avis suivant.

Avis

1 L'énergie : un dossier prioritaire pour les interlocuteurs sociaux

L'énergie est au cœur du fonctionnement de notre société, c'est pourquoi elle est essentielle, tant pour les employeurs que pour les travailleurs. L'énergie constitue un enjeu économique et social énorme pour le bien-être des citoyens et la capacité de l'économie belge de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi, et ce notamment étant donné la spécialisation de l'économie belge dans des branches industrielles intensives en énergie. Ceci découle en partie du fait que les prix de l'énergie affectent directement le pouvoir d'achat de tous les consommateurs (et d'abord les ménages les plus défavorisés), la structure de coût des entreprises et les mécanismes de formation des salaires.

L'énergie est une matière vaste et complexe dont les compétences sont réparties entre l'Etat fédéral et les Régions. La politique énergétique interagit avec de nombreuses autres politiques menées tant au niveau international (mondial ou européen) que national (fédéral, régional) telles que la politique climatique ou encore la politique industrielle.

Les réponses apportées aux défis énergétiques et climatiques (en ce compris le paquet « Energie/Climat 2030 ») auront des répercussions sur les prix de l'énergie, l'environnement, la sécurité d'approvisionnement énergétique, les capacités de production électrique, la formation et la mobilité des travailleurs, la mobilité, etc. Ceci appelle à une réaction commune des interlocuteurs sociaux.

2 Le futur énergétique : une responsabilité commune

Les interlocuteurs sociaux soulignent l'importance de développer la future politique énergétique sur base d'une vision à long terme (2030-2050) stable, cohérente et coordonnée s'appuyant sur un enrichissement mutuel et un dialogue permanent entre les interlocuteurs sociaux, les administrations et les cellules stratégiques des ministres concernés directement et/ou indirectement par la problématique énergétique.

Dans son accord, le gouvernement fédéral annonce qu'il amorcera et facilitera la concertation afin de développer une vision énergétique et un pacte énergétique interfédéral. Ce dernier donnera une exécution concrète à la vision énergétique à partir de la fin de 2015 tout en tenant compte des évolutions mondiales en consommation et coûts énergétiques, et de la technologie et des ambitions de l'UE en matière d'objectifs climatiques.

Afin de garantir l'appui le plus large possible de la société, les interlocuteurs sociaux estiment qu'il est nécessaire que le gouvernement associe, lors de l'élaboration de la vision énergétique et du pacte énergétique, les acteurs concernés en ce compris les interlocuteurs sociaux interprofessionnels et leurs homologues régionaux. C'est pourquoi, les interlocuteurs sociaux ont la ferme volonté d'apporter leur contribution tant à la définition de la vision énergétique qu'à l'élaboration du pacte énergétique.

Ils attirent l'attention sur le fait que le CCE et son secrétariat, dont le cœur de la mission est de faire dialoguer des acteurs socio-économiques aux intérêts parfois contradictoires, ont développé au fil des années une expérience en matière d'organisation de plateformes¹ d'échanges et de dialogue entre autre avec l'appui scientifique du Bureau fédéral du Plan. Le CCE et son secrétariat sont aujourd'hui disposés de mettre leur expérience au service du dialogue entre les acteurs impliqués.

3 Un cadre de travail en vue de l'élaboration d'un pacte énergétique

Les interlocuteurs sociaux proposent au gouvernement un cadre de travail permettant de guider les travaux qui conduiront à l'élaboration d'un pacte énergétique.

La structure de ce cadre telle que décrite ci-dessous propose une approche basée sur la définition d'objectifs, de moyens et de mesures de politique énergétique.

3.1 Objectifs

Les interlocuteurs sociaux siégeant au sein du CCE sont d'avis que la politique énergétique doit poursuivre simultanément trois objectifs :

- garantir des prix de l'énergie compétitifs pour les entreprises (et en particulier celles sensibles aux prix énergétiques et les PME) vis-à-vis de leurs concurrents étrangers et abordables pour les citoyens (et en particulier les plus démunis) ;
- respecter les limites et engagements environnementaux;
- garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique.

¹ Ces plateformes ont notamment rassemblé des administrations fédérales (comme par exemple la DG Energie du SPF « Economie, PME, Classes moyennes et Energie », la DG Environnement du SPF « Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement » ou encore le SPF « Mobilité et Transports »), des administrations régionales, les Conseils économiques et sociaux régionaux.

Selon les interlocuteurs sociaux, dans le cadre d'une économie mondiale, ces objectifs doivent participer à la consolidation d'une société et d'activités économiques durables, porteuses d'emplois et de valeur ajoutée dans l'économie nationale. Chacun de ces objectifs devrait être défini de manière intelligente (c'est-à-dire spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et à un horizon défini) et précisé à partir d'une série d'indicateurs qui seront quantifiés. A leurs yeux, il est important de garantir un équilibre optimal et continu entre les trois objectifs précités.

3.2 Moyens

Des moyens jugés essentiels par les interlocuteurs sociaux en vue d'atteindre ces trois objectifs, en tenant compte de l'importance de la création d'emplois et de valeur ajoutée dans l'économie nationale, sont notamment:

- l'efficacité énergétique (notamment dans le transport et le logement) ;
- le mix énergétique ;
- la flexibilité de l'offre et de la demande énergétique (« Demand Side Management ») ;
- les infrastructures énergétiques (dont les capacités de production, les interconnexions, les pipelines, les infrastructures portuaires, etc) ;
- l'organisation d'un marché de l'énergie garantissant l'existence des infrastructures et les signaux « prix » adéquats pour son bon fonctionnement ;
- les comportements responsables en matière d'utilisation d'énergie ;
- la recherche et le développement (R&D) et les innovations (dont les innovations technologiques) ;
- l'organisation sociétale (dont l'aménagement du territoire, la densification de l'habitat, la localisation des lieux de travail, etc.) ;
- les mécanismes de financement et l'accès aux moyens financiers.

3.3 Méthode de travail

Les interlocuteurs sociaux estiment que la méthode de travail utilisée doit in fine permettre de définir la meilleure adéquation possible entre divers moyens et mesures en vue d'atteindre les objectifs.

Pour ce faire, ils estiment que la méthode de travail doit:

- développer, pour chaque moyen et les mesures y afférentes, des connaissances afin d'évaluer au mieux leurs impacts ;
- déterminer, pour chacun des moyens, différentes trajectoires sous forme de fourchette ainsi que des mesures en vue d'atteindre ces trajectoires ;
- assurer une capacité d'adaptation des trajectoires aux événements imprévus y compris au niveau international ;
- assurer un suivi des évolutions mondiales en consommation et coûts énergétiques, ainsi que de la technologie disponible ;

- se faire selon un processus itératif de sorte à assurer avec l'ensemble des moyens que les trois objectifs soient simultanément atteints. Si l'ensemble des mesures envisagées ne permet pas d'atteindre les moyens souhaités, les trajectoires envisagées au niveau des moyens devraient pouvoir être questionnées et adaptées ;
- garantir de manière dynamique la réalisation de ces trois objectifs de sorte que si le choix d'un moyen favorable à la réalisation d'un objectif venait à détériorer un des (ou les) deux autres objectifs, d'autres moyens pourraient avoir l'effet inverse de telle façon que ces moyens « se compensent » et permettent globalement d'atteindre les objectifs recherchés.

4 Une réflexion continue dans le domaine de l'énergie

Les interlocuteurs sociaux siégeant au CCE s'engagent à poursuivre leurs travaux dans le cadre de la méthode de travail telle qu'élaborée dans ce document.

Ils suivront de plus avec attention les mesures proposées par les différents gouvernements en matière d'énergie dont celle qui consiste en l'établissement d'une norme énergétique. Enfin, ils seront attentifs à ce que ces mesures soient en ligne avec leurs réflexions dans le domaine de l'énergie.

Assistaient à la séance plénière commune du 21 janvier 2015, tenue sous la présidence de Monsieur R. TOLLET, Président du Conseil:

Membre nommé sur la proposition des organisations représentant l'artisanat, le petit et moyen commerce et la petite industrie:

Monsieur VANDORPE

Membre nommé sur la proposition des organisations des agriculteurs:

Monsieur GOTZEN

Membre nommé sur la proposition de la sylviculture:

Monsieur COOLENS

Membre nommé sur la proposition des organisations représentatives des travailleurs:

Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique: Monsieur HANSSENS

Etaient présents à la réunion en tant qu'experts du Conseil:

Madame LOGIST et Messieurs CABOOTER, ROOSSENS et VANDER LINDEN